



Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2020, 18h00

Éligibilité des titres Wavestone au dispositif PEA-PME

Le cabinet Wavestone confirme respecter tous les critères d'éligibilité* au PEA-PME précisés à l'article L.221 32-2 du Code monétaire et financier.

En conséquence, les actions Wavestone peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Pour être éligibles au PEA-PME, les titres doivent avoir été émis par une entreprise dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 Md d'euros, dont aucune personne morale ne détient plus de 25% de son capital, qui emploie moins de 5 000 personnes, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md d'euros ou dont le total bilan est inférieur à 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

A propos de Wavestone

Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes entreprises et organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. C'est ce que nous appelons « The Positive Way ».

Wavestone rassemble plus de 3 000 collaborateurs dans 8 pays. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris et labellisé Great Place To Work®.

Wavestone

Pascal IMBERT

Président du Directoire

Tél. : 01 49 03 20 00

Sarah LAMIGEON

Directrice de la communication

Tél. : 01 49 03 20 00

Actus

Mathieu OMNES

Relations analystes - investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 92

Nicolas BOUCHEZ

Relations presse

Tél. : 01 53 67 36 74